KOMOREBI
ARCHITECTES ET COMPAGNIE

CONTACTEZ-NOUS

contact@komorebi.fr
www.komorebi.fr

AGENCE PARIS
12, rue Schubert
Esc. 15
75020 Paris

09 83 59 55 95

AGENCE RHÔNE ALPES
& BOURGOGNE
7, place du Tertre
71260 Viré

09 82 23 42 74

KOMOREBI

ARCHITECTES ET COMPAGNIE

CONSTRUCTION NEUVE

L'AGENCE

KOMOREBI [n.m]
Concept japonais.
Image-instant où la nature est sublimée par les rayons du soleil.

A la tête de KOMOREBI, Christelle Mercier et Rémy Maisonnial apportent un **éclairage organisationnel**, un **savoir-faire technique** et une **réalité temporelle** à vos projets.

Experts dans la rénovation du parc bâti et sensibilisés aux questions de l'**évolution des bâtiments**, nous proposons des **projets pérennes** et à même de s'adapter aux **modifications futures.**

Nous intervenons dans différents domaines :

- Mise en conformité aux **règles d'accessibilité** et de **sécurité incendie** des Établissements Recevant du Public
- Travaux de **réhabilitation**, de **rénovation** et de **mise aux normes**.
- **Conception et suivi** de bâtiments neufs.
- Intervention pour des **expertises de sinistre**
- Travaux de **réhabilitation** thermique.
- Création d'**extensions** et de **surélévations**.

lesSCOP
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES ET PARTICIPATIVES

La Société Coopérative de Production d'Architecture (SCOP) :

Nous croyons à l'**intelligence collective** et pensons qu'une entreprise qui fait confiance à ses salariés a toutes les chances de réussir.

Convaincus que les valeurs qui nous tiennent à cœur et notre envie d'entreprendre peuvent se concilier autour d'un projet durable, nous nous avons choisi une structure **coopérative** et **participative**.

Notre SCOP est une SARL où les salariés sont associés majoritaires, avec un principe **1 salarié = 1 voix** inscrit dans les statuts.

CONSTRUCTION NEUVE

Nos interventions

Nous intervenons pour :

- Proposer un bâtiment englobant les données techniques, financières et programmatiques.
- Créer un langage architectural propre à votre projet et en harmonie avec son environnement.
- Transcrire les obligations réglementaires comme faisant partie intégrante du projet.
- Vous accompagner tout au long des démarches administratives et demandes d'autorisations.
- Prendre en charge l'organisation, la gestion technique et financière ainsi que le suivi du chantier.

Notre expertise

Notre expertise nous permet d'intervenir dans les travaux neufs afin de transcrire et d'intégrer vos besoins pour concrétiser votre projet.

Nous prenons en compte vos demandes et nous efforçons d'anticiper vos besoins futurs.

En parfaite connaissance des spécificités réglementaires, techniques et architecturales du bâti nous vous accompagnons tout au long de votre projet, de la conception jusqu'à la livraison des travaux et pendant la garantie du parfait achèvement.

Notre organisation

La mission s'articule autour des principales étapes suivantes :

1 — Concevoir
Intégrer les aspects règlementaires et les caractéristiques de l'environnement existant afin de proposer un projet unique.

2 — Projeter
Transcrire et adapter votre projet aux particularités de vos besoins et du contexte.

3 — Estimer et rationaliser
Établir l'estimatif financier et temporel le plus précis possible, afin de vous aider à vous projeter dans sa réalisation.

4 — Déclarer
Formaliser les demandes d'autorisation obligatoires auprès des services compétents, pour la validation et la mise en œuvre de travaux.

5 — Réaliser
Diriger et suivre les travaux, dernière étape indispensable à la concrétisation de votre projet.